

N° 4788¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord de coopération culturelle
entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
et le Gouvernement de la République de Maurice, signé
à Port-Louis, le 6 septembre 1995

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

(13.1.2003)

La Commission se compose de: Mme Nelly STEIN, Présidente-Rapportrice; Mme Simone BEISSEL, M. Ben FAYOT, M. Robert GARCIA, M. Fernand GREISEN, M. Norbert HAUPERT, M. Alexandre KRIEPS, Mme Lydia MUTSCH, M. Marco SCHROELL, M. Fred SUNNEN et M. Claude WISELER, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

En date du 2 avril 2001, Madame la Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi sous rubrique. Le projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, ainsi que du texte de l'accord de coopération culturelle entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Maurice.

Le Conseil d'Etat a émis son avis en date du 13 mars 2001.

Dans la réunion du 28 mai 2002, la Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné Madame la Présidente comme rapportrice du projet et a procédé à l'analyse du texte.

*

II. OBJET DE LA LOI

Le projet de loi approuve l'Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Maurice, signé à Port-Louis, le 6 septembre 1995. L'accord culturel signé avec Maurice en 1995, à l'occasion d'une visite à l'île du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, vient compléter l'important réseau d'accords bilatéraux que le Luxembourg a conclus avec de nombreux Etats dans le monde. Il s'agit de la deuxième Ile-Etat, après Chypre, et du premier pays africain, avant le Cap-Vert, qui a attiré l'attention du Gouvernement. L'accord restera en vigueur pour une période de cinq ans et sera renouvelé automatiquement et de façon illimitée pour une nouvelle période de cinq ans, à moins qu'il ne soit dénoncé par écrit par l'une des parties contractantes six mois avant son expiration.

En dehors du continent européen, le Luxembourg a tissé des liens plus étroits sous forme d'accords culturels avec la Chine, la Russie, Israël, le Cap-Vert et l'Inde. L'objectif primaire est la connaissance de l'Autre, de l'inconnu. Le regard sur le monde extérieur permet l'enrichissement mental d'un peuple qui ouvre ses esprits à d'autres moeurs, d'autres coutumes, d'autres habitudes, d'autres modes de vie, d'autres religions ou croyances.

*

III. DONNEES STATISTIQUES SUR L'ILE MAURICE

Superficie:	1.850 km ²
Population:	1,18 million
Capitale:	Port-Louis
Langues:	Anglais, Français, Créole, Hindi, Urdu, Bhojpuri
Monnaie:	Mauritius rupee
Président:	Sir Karl Auguste Offman
Premier Ministre:	Sir Anerood Jugnauth
Gouvernement:	Coalition formée par le Mouvement militant mauricien (MMM) et le Mouvement socialiste militant (MSM) en septembre 2000

(Tableau issu du Annual Report 2000 on the implementation of the ACP-EU Conventions and other co-operation activities, *Co-operation between the European Union and the Republic of Mauritius*, Delegation of the European Commission in Mauritius)

*

IV. HISTOIRE

Maurice, Etat indépendant depuis le 12 mars 1968, a connu quelques grandes périodes bien distinctes. La période de 1598 à 1710 était marquée par la colonisation hollandaise, suivie par la colonisation française allant de 1715 à 1810. La colonisation britannique dura de 1810 à 1968, année de l'indépendance.

Le 12 mars 1992, Maurice accéda au statut de République. Le véritable pouvoir politique est exercé par le Premier Ministre qui est le Chef de l'Exécutif. Le Président de la République est le Chef de l'Etat et Commandant en Chef de la République de Maurice. Il est élu par l'Assemblée Nationale sur motion du Premier Ministre, et soutenue par les votes d'une majorité de tous les membres de l'Assemblée. Il est en fonction pour une période de 5 ans et peut être réélu.

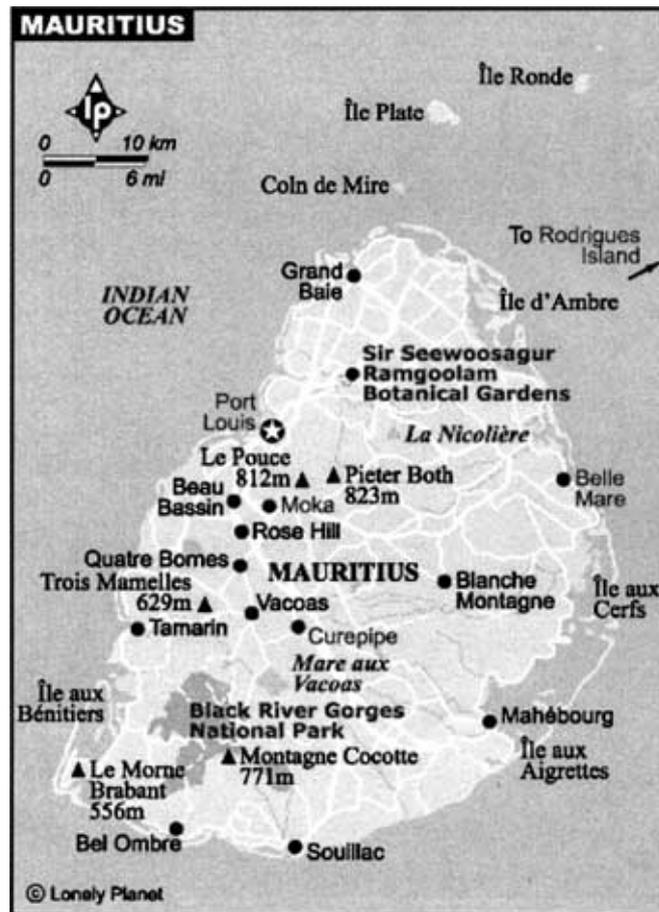
L'histoire moderne de Maurice a été caractérisée par une transition relativement douce et paisible de l'autorité coloniale et des propriétaires de plantations à la démocratie multipartite. Depuis l'indépendance, le pays est sous loi constitutionnelle particulièrement attentive à la représentation politique des minorités et à l'accès égal aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. La cohabitation paisible fait de Maurice un endroit à part: une nation unique modelée par le mélange harmonieux des cultures asiatique, européenne et africaine et pourtant libre et indépendante.

C'est de cette unité dans la diversité où chaque culture apporte ses traditions sans se heurter aux autres, que le monde de demain ferait bien de s'inspirer. La République de Maurice est une véritable nation „arc-en-ciel“ où l'être humain a dépassé les frontières nationales et s'est affranchi des sectarismes religieux et des préjugés raciaux pour vivre en paix et en harmonie.

*

V. MAURICE. PORTRAIT D'UNE SOCIETE MULTICULTURELLE ET MULTIETHNIQUE

A 900 kilomètres de Madagascar, centrée par 20°15' sud et 57°35' est, l'île Maurice (1.850 km²) fait partie avec l'île de la Réunion et l'île Rodrigues de l'archipel volcanique des Mascareignes. La plus ancienne des séries volcaniques tertiaires qui la composent subsiste sous forme de reliefs résiduels aux formes hardies, conférant au paysage de plaines côtières, en contrebas d'un plateau central né du volcanisme récent de type hawaïen, sa principale originalité. A l'exception du calcaire fourni par le corail des récifs frangeants, interrompus au sud et à l'ouest, qui la bordent, l'île ne possède aucune ressource minérale.



(Source: www.lonelyplanet.com)

Île indépendante au sein du Commonwealth, terre à majorité indienne où le français est la langue de la presse et d'une grande partie des communications sans être la langue officielle, lieu où coexistent peuples, langues et religions d'Asie, d'Europe et d'Afrique, Maurice pourrait être écartelée entre mille conflits. Une unité profonde y règne cependant, par-delà les cloisonnements et les contrastes. Le créole, hérité de la première colonisation et qui est très proche de celui que l'on parle aux Seychelles et à la Réunion, la conscience d'une identité insulaire, une structure sociale marquée par la plantation coloniale mais aussi par l'émergence d'une importante classe moyenne, la solidité des institutions enfin ont peu à peu exorcisé les vieux démons des antagonismes ethniques.

La vitalité intellectuelle, l'intensité du débat politique, la multiplicité des courants religieux venus d'Asie, du monde musulman et de la chrétienté, les efforts dans le domaine agricole donnent de ce pays une image attachante et d'emblée positive. Les problèmes ne manquent pas, mais on est loin de l'image déprimante de certains pays tropicaux où des dictatures se sont installées et pèsent sur un peuple sans espoir. La présence internationale de Maurice – présence politique, technologique et financière, sans rapport avec la petite dimension du pays – tient à ces qualités et à ce dynamisme. Le remarquable essor industriel des années quatre-vingt doit beaucoup, lui aussi, au niveau culturel de la population de l'île et à la solidité de son organisation sociale.

La stratification de la société est très marquée par le contraste entre les communautés ethniques. C'est l'Inde qui a fourni le plus important contingent d'immigrants au 19^e siècle, et leurs descendants ont la majorité absolue dans l'île. Certains sont musulmans. Parmi eux, la majorité descendante de travailleurs agricoles venus des Provinces du Nord sont encore largement fixés dans les campagnes, où beaucoup d'entre eux sont devenus de petits propriétaires. Au cours des vingt dernières années, la plupart de leurs enfants ont pu accéder aux professions libérales et à la fonction publique. D'autres musulmans, venus en nombre bien plus restreint du Gujrat, se sont fixés dans la capitale où ils détiennent une part considérable du commerce des tissus et où ils participent à des groupes financiers

importants. On note également la présence d'une petite communauté chiite dans un quartier de Port-Louis. Mais la majorité des immigrants de l'Inde étaient des hindous. C'est leur présence qui a donné à Maurice ce visage hindou qui ne peut manquer de frapper. Temples, lieux de pèlerinages, fêtes et processions, usage de l'hindi à la télévision et au cinéma marquent cette présence indienne, caractérisée par une coexistence entre Indiens du Nord, majoritaires, et Indiens du Sud (tamouls et telugu), minoritaires: des contrastes de caste et de langue établissent ainsi dans la population mauricienne de subtiles lignes de partage et de solidarité et y perpétuent le chatolement sociologique de l'Inde. Mais, simultanément, la „créolisation“ crée un dénominateur commun entre ces groupes et nuance les discontinuités. Il en va ainsi entre les communautés originaires de l'Inde qui trouvent dans la référence culturelle et linguistique créole une base de communication; c'est surtout par ce biais qu'elles s'articulent dans la société globale à d'autres groupes aux origines très diverses.

Omniprésents bien que relativement peu nombreux, les Chinois jouent un rôle, aussi bien en tenant un grand nombre de petites boutiques d'alimentation dans les campagnes que parmi les élites intellectuelles et commerciales du pays. Les Blancs, essentiellement des descendants des anciens colons français qui ont pu maintenir leur langue, leur identité et leur prépondérance économique dans tout le secteur sucrier, sont peu nombreux, mais leur puissance est considérable. Cette puissance s'exprime bien plus dans le contrôle des terres à canne, des usines à sucre, des sociétés d'import-export et d'une partie des nouvelles industries tout en demeurant d'une grande discrétion sur la scène politique. Détenant les circuits économiques indispensables à la survie de l'île, ils représentent une force réelle avec laquelle tous les gouvernements ont dû trouver des accommodements. Leurs liens internationaux sont importants, non seulement avec l'Europe mais aussi avec l'Afrique du Sud et l'Australie.

Ces communautés ne sont pas étanches. Des métissages et une interpénétration culturelle originale ont donné naissance à la „population générale“. Celle-ci n'est pas une communauté ethnique, mais bien le résultat de la rencontre des groupes les plus anciennement implantés – Africains, Malgaches, Blancs – ainsi que des métissages plus récents avec des Asiatiques. Elle est complexe, allant de la bourgeoisie „créole“ très influencée par le modèle franco-mauricien, bien qu'elle demeure coupée des Blancs, aux pêcheurs des villages du Sud et de l'Ouest chez qui la composante africaine est la plus marquée. Ainsi est née une culture créole qui prend appui sur ce groupe qui a une grande force de création (langue, musique, cuisine, façons de vivre); proche des autres cultures créoles de l'océan Indien, c'est à travers elle que se forme une grande partie de l'identité mauricienne, même chez les membres des groupes ethniques qui en sont apparemment les plus éloignés. Les 25.000 pêcheurs et agriculteurs d'origine africaine de l'île de Rodrigues peuvent s'y rattacher eux aussi, bien qu'ils fassent preuve d'une incontestable originalité culturelle.¹

*

VI. UNE COOPERATION D'ORES ET DEJA ENTAMEE

Il est essentiel de souligner que Maurice fait partie intégrante de la politique gouvernementale en matière de coopération au développement. A ce titre, la coopération luxembourgeoise continue d'être active en accordant son soutien à des projets dans le domaine social (hospices pour personnes âgées et handicapées) et dans le secteur de l'éducation, notamment dans l'île de Rodrigues.

Des projets au niveau culturel ont déjà été réalisés, comme par exemple la participation à une exposition et un projet culturel en collaboration avec le Ministère de la Coopération et le Centre National de l'Audiovisuel en République de Maurice.

Il est rappelé que ce n'est qu'après ratification de l'Accord par les deux parlements qu'un comité mixte pourra être créé, création qui permettra notamment l'échange d'étudiants.

*

¹ Informations issues de ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, Tome 14, Paris, 1996

VII. L'AVIS DU CONSEIL D'ETAT

L'article unique du projet de loi n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'Etat. La Haute Corporation relève que l'Accord y relatif doit, conformément à l'article 37, alinéa 1er de la Constitution, être soumis à l'approbation parlementaire et publié au Mémorial pour entrer en vigueur.

*

VIII. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

La Commission souligne l'importance des accords culturels, qui ont l'objectif de rapprocher nos cultures et de comprendre l'„Autre“ dans sa dimension sociale et culturelle. Les dimensions multiculturelles de nos peuples, les superficies des deux pays, l'utilisation polyglotte des langues ne sont que trois points communs, qui incitent à approfondir nos relations, et plus particulièrement, nos relations culturelles.

Compte tenu de ces considérations, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de la culture recommande de voter le projet de loi sous rubrique et propose le texte initial du gouvernement. Le présent rapport a été adopté dans la réunion du 13 janvier 2003.

*

IX. TEXTE PROPOSE

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de coopération culturelle
entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
et le Gouvernement de la République de Maurice, signé
à Port-Louis, le 6 septembre 1995**

Article unique.— Est approuvé l'Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Maurice, signé à Port-Louis, le 6 septembre 1995.

Luxembourg, le 13 janvier 2003

Nelly STEIN
Présidente-Rapportrice

